

Procès-verbal du Conseil Académique

Réuni le 12 octobre 2023

Sous la présidence de

M. Noël DIMARCQ,

Vice-Président Recherche,

Et la vice-présidence de

M. Stéphane AZOULAY,

Vice-Président Formation,

N°8/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck à compter de 10H00, Mme BOUSIGUES Marie jusqu'à 11H15, Mme BOUVET Océane, Mme BRIET Catherine jusqu'à 12H00, Mme BREUIL Véronique, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, M. CAUVIN Éric, M. COURTOIS Jonathan, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, M. HADJI Toufik, Mme HERITIER Camille jusqu'à 10H15, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. PAPADOPOULO Théodore, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à compter de 10H20, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. ROULEAU Matthieu, M. SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. VIZZARI Jean-François

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à Mme HERITIER Camille jusqu'à 10H15, M. ALLEGRET Jean-Pierre et Mme AYERBE Cécile à Mme DEMARIA Samira, Mme BARANES Angéla et Mme RICHARD Charlotte à M. HADJI Toufik, Mme BATAZZI Claudine à M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, M. BAZIN Damien à M. LECOUTEUX Guilhem, M. BORGESE Franck à Mme HERITIER Camille jusqu'à 10H00, Mme BERTOLOTTI Emma à Mme BOUSIGUES Marie jusqu'à 11H00, Mme CHRISTIANS Elisabeth et M. KORDOPATIS Georges à M. LEGRAND Olivier, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc, Mme MACCAGNAN Stéphanie à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme NORDERA Marina à Mme BERTONE Manuela, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. DIMARCQ Noël jusqu'à 10H20, M. PETIT Éric et Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. AZOULAY Stéphane, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine, Mme WHYTE Shona à M. DIMARCQ Noël, Mme HERITIER Camille à M. BORGESE Franck à compter de 10H15, Mme BOUSIGUES Marie à Mme BOUVET Océane à compter de 11H15, Mme BRIET Catherine à M. BONCOMPAGNI Eric à compter de 12H00,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. CAILLER Bruno, M. ROUX Christian, M. SERRANO Benjamin,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIZIOU Mickael, M. BLANC Frédéric, M. BONFILS Lucas, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, Mme CHAN-HAOR-KING Channia, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme JELIF Fatma, M. KRUG Adrien, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, M. PULIDO Ryan, M. ROSSO Thierry, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

INTERVENANTS PRÉSENTS : Mme CALLEA Isabelle, M. CREMOUX Pascal, M. SCHULTHEIS Mathias, Mme STEICHEN Pascale,

INTERVENANTS CONNECTÉS EN VISIOCONFERENCE : Mme BROGINI Anne, Mme DELORT Aurélie,

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H45, il propose au vote des conseillers 2 points urgents à ajouter à l'ordre du jour qui devront être validés par le prochain CA du 19 octobre :

1. Demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DE IBO)
2. Modification des statuts de l'Institut d'Anatomie Normale

L'ajout de ces 2 points est validé à l'unanimité avec 40 voix.

I.- Formation

I.1.- Restitution des avis de l'HCERES

M. AZOULAY rappelle qu'un ensemble de documents avait été déposé l'an dernier pour chaque mention de diplômes incluant une partie « évaluation » puis une partie « projet », déposée au terme des retours d'évaluation. Les fiches « projet » présentaient les évolutions envisagées et les réponses aux premières observations de l'HCERES. Ces fiches projet ont fait l'objet d'un premier retour pour chaque mention dans le cadre de préauditions où l'équipe de gouvernance et un ensemble de responsables pédagogiques ont été associés. Depuis le 15 septembre l'ensemble des maquettes ayant été déposé, une phase d'analyse purement internes à l'établissement a été initiée. Cette phase portera sur le contrôle du respect du cadrage notamment au niveau de la soutenabilité pour l'établissement.

M. AZOULAY fait ensuite part des retours par domaines d'accréditation en présentant pour chacun, la situation pré-audition et post-audition avec une évolution notable entre les deux dans de nombreux cas. Il souligne une qualité des dossiers relativement inégale notamment entre les licences et les masters avec d'une manière générale des dossiers de licence beaucoup mieux travaillé et de meilleure qualité que les dossiers de master qui ont, pour leur part, fait l'objet de nombreux échanges et ont dû être revus à maintes reprises.

M. AZOULAY précise que sa présentation (cf document joint en annexe) concerne les grands domaines de formation auxquels plusieurs EUR peuvent être rattachées.

➤ Niveau Licence :

- Dans le domaine **Art, Lettres, Langues**, 7 mentions sont présentes ainsi qu'un Diplôme National d'Art porté par la Villa Arson. La mention large « Humanités » a fait l'objet d'une audition car l'HCERES souhaitait avoir des informations plus détaillées sur ce dossier. L'ensemble des mentions du domaine a obtenu au final des avis favorables.
- Le domaine **Droit, Economie, Gestion** inclut les 2 portails « Droit » et « Economie-Gestion » et porte 7 mentions, il a recueilli dès le départ 7 avis favorables.
- Dans le domaine **Santé**, 3 diplômes de grade de licence sont présents Ils ont recueilli 2 avis favorables et 1 avis favorable avec recommandations (lié à la tenue du Conseil de Perfectionnement). Les avis après audition sont restés les mêmes que les avis initiaux.
- Le domaine **Sciences Humaines et Sociales** compte 14 mentions. L'ensemble des avis était un peu plus hétérogène avec des avis favorables, des avis en attente de l'audition (avec des demandes de précisions), des avis favorables avec recommandations et un avis défavorable qui concerne la LP « Patrimoine et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel ». Les avis après audition ont tous évolué de manière favorable à l'exception de l'avis sur la LP qui est resté défavorable après l'audition des porteurs, l'établissement a donc fait le choix de ne pas réouvrir cette mention à la rentrée prochaine.
- Sur le domaine **Sciences, Technologie et Santé** qui comprend les portails Sciences et Technologies et STAPS ainsi que des BUT et des LP, les 3 avis initialement réservés sont devenus favorables après audition.

Globalement sur les 56 mentions de licence présentes, l'évaluation pré-audition a fait apparaître 39 avis favorables, un avis défavorable et le reste des avis réservés. Après audition l'ensemble des avis s'est révélé favorable à l'exception d'un seul avis défavorable qui a été maintenu on peut donc se féliciter du travail accompli qui a permis de lever les réserves suite aux auditions. Le bilan est donc très positif pour l'établissement et démontre que les échanges avec

l'HCERES ont été fructueux. D'autres échanges doivent se tenir avec le Ministère sur les avis défavorables et réservés avant passage au CNESER en avril ou mai 2024, mais dans la mesure où la seule LP qui a obtenu un avis défavorable ne sera pas rouverte ces échanges devraient être sans conséquence.

➤ Niveau master :

- Dans le domaine **Art, Lettres, Langues**, 10 mentions sont présentes incluant un diplôme de grade Master porté par la Villa Arson. 6 avis favorables et 4 avis réservés avaient été obtenus au départ, les réserves étaient toutefois légères et portaient essentiellement sur des problèmes liés aux conseils de perfectionnement et sur le suivi des cohortes d'étudiants, notamment au niveau de l'insertion professionnelle. Au final l'ensemble des avis est devenu favorable avec 5 avis favorables avec recommandations.
- Le domaine **Droit, Economie, Gestion** compte 22 mentions les avis initiaux étaient 15 favorables 4 réservés et 3 avis favorables avec recommandations, de la même manière l'ensemble des avis post-audition a basculé favorable avec 7 avis favorables avec recommandations.
- Dans le domaine **Santé**, 5 mentions étaient présentes avec 4 avis favorables et 1 avis réservé avant audition qui sont devenus 4 avis favorables et 1 avis favorable avec recommandation, lequel portait sur le suivi des étudiants.
- Sur le domaine **Sciences Humaines et Sociales**, 7 mentions sont présentes et comprennent le MSC Smart-Ed Tech : 5 avis favorables, 1 avis réservé et 1 avis favorable avec recommandations ont été émis au départ l'avis réservé concernant le MSC Smart-Ed Tech (notamment en raison du suivi des cohortes) l'audition a permis de lever toutes les réserves et les avis finaux sont favorables avec 2 avis favorables avec recommandation. Il est précisé qu'il s'agit d'un domaine en réorganisation avec notamment des créations de nouvelles mentions car des mentions très larges ont été scindées pour procéder à des recentrages (cela concerne la mention philosophie, la mention histoire civilisation et patrimoine et la psychologie scindée en 2 mentions)
- Le domaine **Sciences, Technologie et Santé** fait apparaître 24 mentions. Il s'agit là aussi d'un domaine large qui inclut le STAPS et pour lequel on compte 17 mentions de master et 7 MSc. 18 avis favorables ont été initialement recueillis et 6 avis réservés dont un avis concernait une création. Après audition un seul avis réservé est maintenu il concerne la mention « physique fondamentale et applications » et est lié aux effectifs et à l'attractivité de la mention, le nombre de parcours semblait, par ailleurs, trop importants pour une mention à faible effectif, ce dossier reste donc à retravailler.

Globalement, sur l'ensemble de l'offre master le nombre d'avis réservés était de 16 avant audition un seul a été maintenu après audition, les autres étant devenus soit favorables, soit favorables avec recommandations.

M. AZOULAY souligne que sur les mentions larges qui se sont scindées il n'y a pas de problème en termes de transfert de charge mais qu'en revanche, pour les nouvelles mentions qui se sont créées avec ajout de parcours il va falloir étudier de quelle manière se fait l'ajout d'un nombre d'heures afin de savoir s'il y aura ou pas des mutualisations. Un travail sur ce point est donc actuellement mené : il a été demandé à chaque composante de fournir une fiche de synthèse de leur offre de formation avant et après la fin du contrat afin de visualiser pour chaque mention de master et portail de licence, la charge existante actuellement (CM, TP, TD) au regard du nombre d'étudiants et la charge prévue dans les nouvelles maquettes au regard des effectifs prévisionnels. Ces fiches permettront de voir où l'offre a augmenté en termes d'heures et d'en comprendre les raisons, le principe étant que même si l'offre doit être une offre dynamique permettant des ouvertures et des fermetures, le nombre d'heures doit à minima rester constant, un travail étant mené pour essayer d'arriver à des diminutions. Ainsi les secteurs qui ont proposé une augmentation de l'offre sans compensation devront faire l'objet de discussions et une phase d'analyse plus minutieuse avec un travail mené par la DEF sur la vérification du respect des cadrages en termes de distribution des ECTS et de volume horaire maximal va se tenir. En conséquence, même s'il peut être considéré que l'essentiel du travail est actuellement effectué pour les équipes pédagogiques, un travail important d'analyse reste encore en cours et risque d'être un peu plus long que ce qui avait initialement été prévu, un calendrier devra donc être élaboré qui devra, en outre, prendre en compte les échéances liées à Parcoursup.

M. AZOULAY précise que pour les maquettes qui ne posent pas de problème, en licence ou en master, les modélisations peuvent d'ores et déjà se faire et qu'il n'y a pas lieu d'attendre la validation des conseils, la modélisation s'opérant sous réserve des avis à venir afin de ne pas prendre de retard. Si des corrections sont à apporter elles pourront

l'être a posteriori, l'objectif étant que tout soit modélisé avant l'été pour permettre la saisie des services prévisionnels. Ainsi, un calendrier plus détaillé des opérations sera présenté lors d'un prochain CAC.

M. AZOULAY indique qu'un fichier Excel compilant l'ensemble des mentions de chaque diplôme avec les avis de l'HCERES sera déposé sur le wiki. Il donne ensuite la parole aux conseillers.

Mme HERITIER fait observer que le salon de l'étudiant se tiendra dans un mois et que, dans ce cadre, une brochure est en train d'être préparée par le SOIIP en collaboration avec le service de communication qui reprend l'ensemble des formations de l'université. Elle s'interroge de savoir si les documents présentés en CAC pourront servir de base à ce travail. M. AZOULAY répond qu'il n'y a pas de souci au niveau des mentions mais qu'en revanche, au niveau des parcours des discussions devront encore se tenir. Il précise que les changements ne sont pas très significatifs au niveau L et que c'est plutôt le niveau M qui est impacté avec des mentions affichées de manière plus lisible dans certaines disciplines. Une communication peut toutefois déjà être faite sur ces mentions et les décisions qui restent à prendre sur certains parcours devront impérativement l'être avant décembre. Mme HERITIER rappelle que le salon de l'étudiant se tient le 18 novembre mais que dans la mesure où il concerne essentiellement le niveau L, la communication s'en trouvera facilitée. M. CREMOUX indique que le même problème va se poser avec la plateforme Mon Master : une réunion est prévue la semaine prochaine avec le Ministère qui communiquera le calendrier des prochaines échéances. Il est souligné que l'offre de formation va devoir être publiée avant d'avoir été votée par toutes les instances et avant même qu'elle ait été accréditée, M. CREMOUX précise que toutes les universités se retrouvent confrontées à cette problématique ainsi l'offre de formation sera affichée avec la mention « sous réserve d'accréditation par le Ministère et sous réserve de validation par les instances de l'Université ». Il convient que cet affichage ne constitue pas la manière optimale de communiquer mais qu'il permettra, au cas où un parcours ne soit pas validé en l'état de prévenir les futurs étudiants que leur candidature est subordonnée à ces conditions.

M. AZOULAY ajoute que, pour l'ouverture de certains parcours, il pourrait être envisagé un décalage d'une année, afin de pouvoir s'assurer que toutes les conditions en termes de soutenabilité seront assurées notamment dans le cas de créations qui n'ont pas été accompagnées de fermeture par ailleurs.

Mme FEDELE s'interroge de savoir si le nombre d'étudiants à afficher dans le cadre du paramétrage de Parcoursup doit être maintenu ou s'il y a une possibilité que des groupes soient supprimés. M. CREMOUX précise que l'affichage peut se faire sans que le nombre d'étudiants ne soit publié pour l'instant et que l'établissement dispose d'un délai qui court jusqu'au mois de janvier pour procéder à cet affichage.

M. AZOULAY confirme qu'il conviendra d'avoir rapidement une discussion avec les équipes pour voir ce qui est envisagé, en particulier dans les domaines en tension, il précise qu'il n'a pas été pour l'instant envisagé de modifier les capacités d'accueil. En ce qui concerne l'offre de l'IUT, la gouvernance est en relation avec la direction de l'Institut pour une analyse approfondie des maquettes. Il souligne qu'il conviendra tout d'abord de s'assurer que l'offre proposée correspond, en volume horaire au programme national, le directeur de l'IUT ayant déjà été informé que ce n'était pas le cas dans un grand nombre de BUT. Il a donc été demandé que le volume horaire des maquettes corresponde au volume horaire du programme national et que les dépassements qui ont été constatés soient corrigés.

M. CREMOUX informe que sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur public il est constaté une baisse de 4% des candidatures au niveau national. M. AZOULAY fait part d'une situation globale qui s'inscrit dans une phase de décroissance du nombre de lycéens.

À M. BAILLY BECHET qui souhaite connaître les motifs de fermeture de la licence pro « Patrimoine et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel », M. AZOULAY donne lecture de l'avis de l'HCERES : « *Défavorable : Objectifs pédagogiques insuffisamment définis ; Faiblesse des liens avec le monde socio-économique ; Équipe pédagogique réduite ; Absence de conseil de perfectionnement.* »

Il indique que l'essentiel des interrogations portaient sur le nombre des intervenants, sur l'expertise des équipes pédagogiques et sur le contenu même de la formation. En accord avec la composante, il a été décidé de ne pas demander, dans l'immédiat, le maintien de ce dossier dans un contexte où la licence pro guide-conférencier avait de son côté reçu un avis favorable avec recommandations compte tenu de quelques faiblesses. Il a donc été décidé de ne pas maintenir les 2 dossiers de LP mais de renforcer en priorité la LP guide-conférencier et de voir par la suite ce qui pourra être fait

pour la LP « Patrimoine et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel », l'abandon du projet n'étant peut-être que provisoire.

M. CREMOUX répond enfin à Mme PERALDI que les rapports de l'HCERES sont publics et seront accessibles sur son site web.

I.2.- Attribution de bourses d'études pour le European MSc in Molecular Pathology

M. AZOULAY précise que cette proposition d'attribution de bourses concerne un MSc qui a été récemment validé et qui consiste en une formation particulière portée par des médecins pour un public exclusivement constitué de médecins. Cette formation qui a démarré cette année a connu un franc succès dès l'ouverture. Un financement pour des bourses d'études ayant pu être trouvé, il est donc souhaité de mettre en place un dispositif afin de distribuer ces fonds. Le document présenté (joint en annexe) correspond au modèle traditionnel en vigueur déjà utilisé par plusieurs composantes, il contient la description des montants minimum et maximum et des conditions d'éligibilité. Mme DELORT ajoute que ce dispositif permet de renforcer le lien avec les partenaires privés et de flécher les financements qui pourront ainsi être obtenus pour des bourses d'excellence. Elle précise à la demande de M. AZOULAY que 31 inscrits sont présents pour la première année. Elle ajoute que cette formation va s'adosser au projet Ulysseus, plusieurs universités de ce programme sont partenaires du MSc et un certain nombre de séminaires seront proposés dans les universités membres d'Ulysseus. Il est souligné que l'Union européenne de médecins spécialistes est très engagée dans le projet, notamment dans le financement de bourses d'études, car il s'agit de la seule formation de ce type reconnue en Europe.

A M. LECOUEUX qui souhaiterait savoir s'il serait envisageable de créer un lien vers une page du site de l'Université qui permettrait de référencer toutes les possibilités de bourses existantes, M. CREMOUX confirme cette possibilité dans le cadre de la mise en place de l'intranet étudiant qui vient de voir le jour et dont les informations proposées peuvent être ciblées en fonction de l'inscription de l'étudiant. M. AZOULAY confirme que cette demande fait l'objet d'une discussion récurrente et que l'objectif est effectivement d'arriver à avoir une page web sur laquelle soit centralisée l'ensemble des informations de ce type.

Le dispositif d'attribution de bourses d'études pour le European MSc in Molecular Pathology est approuvé à l'unanimité avec 47 voix.

I.3.- Capacités d'accueil des formations en Santé pour 2024-2025

M. AZOULAY rappelle que ces capacités d'accueil (cf document joint en annexe) concernent le nombre d'étudiants qui seront admis en première année des études de santé à l'issue de la LAS. Des capacités doivent ainsi être arrêtées pour les filières Médecine, Odontologie, Maïeutique, Masso-kinésithérapie (et Pharmacie dépendante d'AMU). Concernant l'évolution de ces capacités, M. CREMOUX fait observer qu'elle concerne surtout Médecine puisque les capacités totales sont passées de 200 à 230 (avec l'objectif à terme d'arriver progressivement à 300). Sur l'ensemble des autres filières aucun changement n'est observé, sachant qu'une augmentation notable avait concerné Masso-Kinésithérapie, il y a deux ans. M. AZOULAY précise que les universités disposent d'une certaine latitude dans le cadre d'un dialogue mené avec l'ARS pour l'ensemble des filières à l'exception de masso-kinésithérapie où les capacités demeurent fixées par le Ministère.

M. CREMOUX indique que le document fait apparaître dans le tableau du bas le nombre de places proposées aux étudiants hors Union Européenne qui n'ont pas suivi une LAS et que même si celui-ci est égal à 0, l'établissement a obligation de faire voter ce point par ses instances.

A M. LEGRAND qui s'interroge sur l'impact de l'augmentation des capacités de Médecine sur les capacités d'accueil de LAS, M. AZOULAY précise que l'établissement a peu de marge de manœuvre à ce niveau. Il indique que dans le cadre du prochain examen des capacités d'accueil une réflexion spécifique sur les LAS a été prévue avec une analyse qualitative qui permettra à l'établissement d'argumenter s'il souhaite réduire ces capacités. Aux interrogations de Mme BOUSIGUES sur la possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants en termes de logistique, M. AZOULAY répond qu'il a saisi le Doyen de la Faculté de Médecine sur ces questions, lequel l'a informé que la problématique liée aux places en stages verrait sa solution dans une ouverture des stages au secteur privé et que pour les capacités

Conseil Académique n°10 du 12 octobre 2023

d'accueil en cours des modalités hybrides seraient développer dans l'attente d'un basculement sur le nouveau campus qui sera mieux adapté à des effectifs plus importants. Il précise que son ouverture est théoriquement prévue pour 2027 mais n'exclut pas qu'un retard sur la durée des travaux puisse survenir.

Mme BOUSIGUES interroge ensuite sur la question du nombre de gardes à effectuer qui doit être réglementairement de 25 pour valider le deuxième cycle et qui risque de devenir difficile à obtenir avec l'augmentation des effectifs, M. AZOULAY répond que ce point ne lui a pas été remonté et qu'il en fera part au doyen mais que la solution à ce problème devrait être facilitée dans le contexte actuel où l'établissement entretient d'excellentes relations avec le CHU.

Il répond ensuite à M. VIZZARI que la distribution des places concernant les passerelles est liée à des quotas qui sont fixés par décret.

Les capacités d'accueil pour les formations en Santé sont approuvées avec 44 voix pour et 3 abstentions.

I.4.- Modifications de tarifs de Diplômes d'Etablissement

M. AZOULAY explique que ces modifications concernent :

- Deux diplômes portés par l'UFR Médecine : le DIU « Chirurgie du Rachis » dont le tarif passe de 1 457 € à 1 757 € et le DU « Éthique, Santé et Société » dont le tarif passe de 1 057 € à 1 257 €.
- Le « DE Scénarios et Narration » de l'EUR CREATES, pour lequel une augmentation des tarifs a été validée par les conseils de l'établissement en juillet, la formation étant proposée sur 2 ans il n'avait toutefois pas été précisé que la fin de la cohorte qui était rentrée en 1^{ère} année en 2022-2023 continuerait à se voir appliquer l'ancien tarif. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de ramener la deuxième année sur les tarifs de 2022-2023.

Les Modifications de tarifs de Diplômes d'Etablissement sont approuvées avec 43 voix pour et 5 abstentions.

I.5.- Demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DE IBO)

M. AZOULAY accueille Mme Isabelle CALLEA pour présenter cette demande.

Mme CALLEA rappelle que depuis 2018 l'Ecole IBODE a été mise en place à la Faculté de Médecine au sein de l'Institut d'Anatomie Normale et délivre les diplômes d'état d'Infirmier de Bloc Opératoire. La formation est hébergée sur le campus Pasteur et organisée en lien avec le laboratoire d'anatomie avec une forte participation des enseignants hospitalo-universitaire. Les textes ont prévu l'année dernière l'universitarisation de cette formation, un dossier d'accréditation avait donc été déposé pour une durée d'une seule année, l'ensemble des établissements au niveau national ont été ainsi accrédités seulement pour un an. Le dossier a donc dû être retravaillé (cf document joint en annexe) pour démontrer en quoi l'universitarisation était avérée, en soulignant notamment la participation des personnels universitaires dans le cadre des enseignements et du pilotage de l'école, un nouveau dossier est donc présenté aujourd'hui avec l'espoir d'obtenir une accréditation pour les 5 années à venir. M. AZOULAY souligne que le Ministère est particulièrement exigeant pour ce type d'accréditation et que de nombreux échanges ont eu lieu concernant ce dossier.

Mme CALLEA informe ensuite qu'une convention tripartite de partenariat est en cours de rédaction avec la Région, qui supporte l'ensemble des formations paramédicales, et le CHU, dont dépend l'école IBODE. Dans ce cadre, des financements sont demandés par l'Université puisqu'il y a une mise à disposition de locaux et de matériel et interventions de personnels. Cette convention est en cours de finalisation et remontera ensuite au Ministère en complément au dossier d'accréditation qui, compte tenu de délais très contraints, a déjà dû lui être transmis en septembre avant validation par les instances de l'établissement et sous réserve de cette validation.

La demande d'accréditation du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (DE IBO) est validée à l'unanimité avec 48 voix.

I.6.-Modification de l'intitulé de la mention de Doctorat « Sciences de l'éducation » en « Sciences de l'éducation et de la formation »

M. AZOULAY accueille Mme Pascale STEICHEN, vice-présidente Politique doctorale et Post doctorale.

Mme STEICHEN explique que cette demande remontée par l'Ecole Doctorale SHALL à la demande du laboratoire LINE consiste à faire coïncider l'intitulé de la mention de Doctorat existante avec celui de la section CNU anciennement dénommée « sciences de l'éducation » qui devient désormais « sciences de l'éducation et de la formation ».

Conseil Académique n°10 du 12 octobre 2023

La modification de l'intitulé de la mention de Doctorat « Sciences de l'éducation » en « Sciences de l'éducation et de la formation » est validée à l'unanimité avec 48 voix.

I.7.- Structure des compétences transversales pour la nouvelle accréditation

M. AZOULAY donne la parole à M. Ali DOUAI, chargé de la gestion de ce dossier, afin qu'il en présente aujourd'hui un point d'étape.

M. DOUAI explique qu'une première étape a consisté à réaffirmer le positionnement des compétences transversales en licence générale à hauteur de 6 ECTS attribués par semestre. A la demande de M. AZOULAY un travail de discussions, d'échanges et de concertation avec l'ensemble des porteurs de compétences transversales actuelles et l'ensemble des directions des 7 portails de Licence s'est tenu au printemps dernier. Il a eu pour objectif d'établir un bilan et d'essayer dans un deuxième temps de dessiner l'offre de CT à minima pour la période 2024-26. De nombreuses problématiques avaient été mises en avant pour la période 2018-22 tant d'un point de vue opérationnel que pédagogique. Plusieurs enjeux différents ont été relevés avec la prise en compte de besoins liés tantôt à des injonctions tantôt à des opportunités notamment sur les grands défis sociétaux avec une demande émanant du Ministère pour la mise en place, dans toutes les formations de de premier cycle, d'enseignements à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS), mais également sur l'introduction d'éléments autour de l'intelligence artificielle pour lequel UniCA bénéficie des apports du dispositif EFELIA. Un deuxième enjeu concerne la prise en compte des problématiques de rationalisation et de bilan sur la période 2018-23 qui amène à l'idée de compacter la structure actuelle. Cette structure présente chaque semestre une langue vivante étrangère (qui dans le 95% des cas est l'anglais) et 4 autres compétences qui sont travaillées sur 3 occurrences sur les 3 années (compétences informationnelles, compétences numériques, compétences de préprofessionnalisation et compétences écrites). Chacune des 3 occurrences se déroule en alternance jusqu'à la fin de la L3 l'idée pour ces compétences est qu'elles ne soient travaillées plus que sur la L1 et la L2 sauf pour la compétence de pré professionnalisation qui s'intitulera désormais « s'orienter et s'insérer » avec un positionnement plus spécifique en L3 au S5 car les étudiants ont besoin d'être accompagnés sur les enjeux liés à Mon Master ou à la recherche de stage ou d'alternance. Au-delà du compactage, l'idée est aussi de distinguer les niveaux L1 et L2 du niveau L3 qui constitue une année diplômante avec une stratégie différente à la fois pour les étudiants et pour les équipes pédagogiques. Il s'agira donc de permettre de personnaliser et de libérer du temps pour les étudiants de L3 afin de leur donner des éléments qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs études, qui concerne en licence générale la plupart d'entre eux, et des sorties professionnalisantes pour un plus petit nombre.

M. DOUAI indique qu'il a rencontré par deux fois les porteurs de compétences transversales pour se mettre d'accord dans un premier temps sur un schéma qui a été diffusé et qui a été validé à près de 80% par les directeurs de portail. Concernant sa mise en œuvre, un ensemble de points a été listé et devront être discutés au cours de la période qui va s'ouvrir d'aujourd'hui jusqu'à septembre 2024. Une réunion aura lieu vendredi prochain avec tous les porteurs de de compétences afin de définir les points à travailler pendant cette période. Des points plus précis concernent les portails « Droit Sciences Politiques » et « Lettres, Langues, Arts et Communication » autour des évaluations et de la notation et autour d'une problématique liée à la charge de travail des étudiants. Face à une situation qui est assez hétérogène d'un portail à un autre et d'une mention à une autre, on peut s'interroger sur une absence de normalisation et l'idée est donc d'aller vers une normalisation qui soit acceptable pour tous, étudiants et responsables de formation. Lors de la réunion de vendredi, il sera aussi question de pilotage afin de s'assurer, tous les 6 mois, d'une évolution qui va dans le bon sens. Le travail est donc achevé à près de 80%, la structure étant à peu près stabilisée avec quelques évolutions marginales qui restent toutefois possibles dans le cadre des discussions à venir avec les composantes. La phase de mise en œuvre va donc être entamée d'ici un mois, les derniers tours de discussion sur les chantiers qui vont s'ouvrir devront alors être terminés. Des marges d'amélioration seront atteignables à court terme alors que d'autres correspondent à des problématiques de moyen terme, l'objectif étant de faire preuve de transparence et de démontrer une volonté de progresser.

M. AZOULAY souligne la volonté de redonner en L3, en partie, la main aux composantes dans le respect des thématiques des compétences transversales mais avec une personnalisation et une possibilité d'individualisation des parcours de formation des étudiants. Des niveaux très hétérogènes étant constatés notamment sur les compétences numériques et les compétences rédactionnelles, des tests de positionnement permettront à l'étudiant de suivre un parcours qui lui sera propre au lieu d'un parcours standard. La volonté de travailler avec les composantes et de prendre

Conseil Académique n°10 du 12 octobre 2023

en compte leurs spécificités concernera également les enseignements TEDS ou sur l'IA sur le volet des grands défis sociétaux.

M. DOUAI précise que pour les 2 pôles initiation et sensibilisation à l'IA et TEDS, pour des raisons de volatilité des étudiants (38% des étudiants de première année n'étant plus présents au niveau L2 du diplôme initial et un peu plus de 20% des étudiants de L2 n'ayant pas suivi la L1) au niveau L1 on sera plutôt sur un niveau basique transdisciplinaire et qu'en revanche, à partir de la L2 où se dessine une certaine stabilité (avec 90% des étudiants de L3 qui ont suivi la L2) il y a un intérêt à aller vers plus de disciplinaire comme c'est déjà le cas pour l'anglais. L'investissement pédagogique des équipes prendra alors du sens dans la perspective d'un continuum. Des groupes de travail tant sur l'Intelligence Artificielle (avec EFELIA) que sur la transition écologique vont travailler dans ce sens-là avec un socle en L1 transdisciplinaire et un niveau L2-L3 davantage articulé avec les disciplines des étudiants.

M. DOUAI fait enfin observer que dans certaines licences il existait déjà un certain nombre d'enseignements qui peut être labellisé TEDS alors que dans d'autres licences ils sont totalement absents. M. AZOULAY précise que des stages ou des projets pourraient dans ces domaines être également rebasculés au niveau des compétences transversales en fonction des secteurs disciplinaires. M. LEGRAND indique qu'en prévision de ces enjeux, un certain nombre de licences ont déjà commencé à organiser les choses dans les maquettes qui sont remontées mais il s'interroge sur la possibilité d'une mise en œuvre dès la rentrée 2024 sur les 3 années. M. AZOULAY répond que lors des discussions qui s'étaient tenues à l'origine, l'ensemble des acteurs étaient partants pour basculer toute l'offre de formation en 2024, mais il semblerait aujourd'hui que certaines composantes souhaitent revenir sur ce principe et souhaiteraient un déploiement plus progressif. Il pense que, même s'il serait préférable de basculer toute l'offre simultanément, il conviendra de faire preuve d'une certaine souplesse, lorsque les changements sont trop importants et que la composante rencontre des difficultés à les mettre en œuvre. M. DOUAI pense que l'on peut imaginer que pour les compétences transversales le niveau L1 bascule l'année prochaine sans modification des niveaux L2 et L3 qui pourraient basculer simultanément à la rentrée 2025. M. AZOULAY précise que des réunions sur ce sujet se tiendront avec l'ensemble des composantes qui en ont fait la demande.

II.- Vie Institutionnelle

II.8.- Modifications des statuts de l'Institut d'Anatomie Normale

M. AZOULAY donne la parole à Mme CALLEA pour présenter ce point.

Elle explique qu'un décret est paru en avril 2022 concernant le don du corps qui ne faisait jusque-là l'objet d'aucun encadrement au niveau national. Le ministère a souhaité positionner un cadre afin de le rendre totalement gratuit même si à Nice la gratuité du don du corps était déjà en place de l'arrivée du corps à la Faculté de Médecine jusqu'au crématorium. Le décret stipule cependant que le don du corps doit être gratuit dans sa totalité, or le trajet du lieu du décès jusqu'à la Faculté de Médecine n'était jusque-là pas pris en charge par l'Etablissement. Outre ce principe le texte impose un certain nombre d'autres règles à respecter notamment sur l'anonymisation, l'organisation du don du corps et l'utilisation des corps, il prévoit ainsi la création d'un comité d'éthique, scientifique et pédagogique (CESP) qui contrôle la manière dont vont être traités les corps des donateurs. Un dossier de demande d'agrément a donc dû être remonté au ministère qui a donné lieu à des échanges au cours desquels il est apparu que les statuts de l'Institut d'Anatomie Normale avaient été rédigés selon le même principe que ceux des départements de l'UFR Médecine et leur validation n'avait donc fait l'objet du seul avis du Conseil de Gestion de la Faculté, or le ministère a demandé que les statuts (cf document joint en annexe) soient validés par les instances de l'Université. Le ministère a, par ailleurs, souhaité que soit procédé à des ajouts dans le texte qui avaient été validés par le Conseil de Gestion, ces ajouts sont surlignés en jaune dans le document présenté et concernent des paragraphes qui figuraient dans le décret et que l'IAN n'avait pas jugé, dans un premier temps, nécessaire d'intégrer à ses statuts. Mme CALLEA précise, à la demande de M. LEGRAND, que les paragraphes en jaunes constituent des copier-coller d'extraits du décret que le Ministère a demandé d'intégrer aux statuts, il s'agit par exemple de la composition détaillée du CESP telle qu'elle figurait dans le décret, elle ajoute que le texte du décret est très encadrant et laisse peu de marge de manœuvre à l'établissement.

M. AZOULAY explique la mise en place d'une procédure très encadrée suite à un certain nombre de scandales qui ont frappés des universités parisiennes.

Les modifications des statuts de l'Institut d'Anatomie Normale sont validées à l'unanimité avec 49 voix.

III.- Recherche

III.-9 Création de l'International Research Network (IRN) European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research (ELGAR)

Annexe « Lettre de support du CNRS et résumé du projet ELGAR »

Annexe « Présentation IRN ELGAR »

M. Noël DIMARCQ précise que le projet de création de l'International Research Network (IRN) European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research (ELGAR) a été étudié par le Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur (OCA). Le Conseil Académique s'appuie sur l'expertise de l'instance scientifique de l'OCA pour rendre aujourd'hui son avis.

Il présente tout d'abord l'IRN ELGAR et ses objectifs. Celui-ci s'oriente particulièrement sur la thématique de l'interférométrie relative aux Ondes Gravitationnelles.

L'objectif serait de construire une structure souterraine basée sur un interféromètre atomique à grand échelle afin d'étudier l'espace et le temps ainsi que la gravitation avec pour dessein de détecter les ondes gravitationnelles dans la bande infrason.

L'IRN Elgar réunit aujourd'hui un groupe de recherche d'environ 60 scientifiques de plus de 20 laboratoires et 6 pays européens.

Il repose sur de grandes initiatives nationales sur les technologies quantiques comme le projet MIGA (France), VLBAI (Allemagne), MAGIA (Italie) et le UK National Quantum Technology Hub.

Les objectifs principaux de l'INR ELGAR s'appuie sur l'organisation cohérente de nouvelles actions de recherches servant les objectifs d'ELGAR. Il soutient également le développement futur de l'antenne ELGAR ainsi que la participation à des conférences spécifiques et l'élargissement de la communauté scientifique pour la réalisation de la future infrastructure.

D'autre part, le réseau prépare et structure la future soumission d'Elgar à un appel européen dédié.

L'IRN ELGAR pourrait conduire à des percées dans le développement de futurs capteurs inertiels pour des applications dans les levées gravimétriques ou la navigation inertielle, mais pourrait aussi permettre de nouveaux tests de théories fondamentales de la physique avec une précision sans précédent.

M. Noël DIMARCQ indique que le laboratoire ARTEMIS (UMR 7250) apportera notamment son expertise sur les stratégies de réduction de bruit newtonien et présente l'organisation fonctionnelle de l'IRN ELGAR qui est composé d'un comité de pilotage et de groupes de travail avec des participants au niveau Européen (cf. Présentation IRN ELGAR). Il précise qu'UniCA apportera son soutien sur des actions ponctuelles mais qu'aucune dotation récurrente de l'établissement est prévue.

Il laisse ensuite la parole à M. Mathias SCHULTHEIS, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur.

M. Mathias Schultheis ajoute que l'Observatoire Côte d'Azur soutient le projet d'IRN ELGAR qui sera d'une grande importance dans le développement d'un projet à échelle européenne aussi bien qu'internationale.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la création de l'International Research Network (IRN) European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research (ELGAR) en lien avec le laboratoire ARTEMIS (UMR 7250) à compter du 1er Janvier 2023 et pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la création de de l'International Research Network (IRN) European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research (ELGAR) en lien avec le laboratoire ARTEMIS (UMR 7250) à compter du 1er Janvier 2023 et pour une durée de 5 ans (47 voix POUR).

III.-10 Adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Patrimoine Militaire : Architectures, Aménagements, Techniques et Sociétés (P2ATS)

Intervenant : Mme Anne BROGINI, Professeure d'Histoire Moderne au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC / UPR 1193)

Annexe « Projet Scientifique du GIS P2ATS »

Annexe « Statuts GIS P2ATS »

Annexe « Projet de Convention GIS P2ATS »

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Anne BROGINI pour sa présentation.

Mme Anne BROGINI précise tout d'abord que le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC / UPR 1193) souhaite adhérer au GIS Patrimoine Militaire (P2ATS) pour une durée de 3 ans à partir de cette année.

Elle indique ensuite les objectifs du GIS P2ATS qui sont principalement orientés vers la valorisation des sites militaires et la recherche historique sur le patrimoine lié aux activités militaires qui ont participé à la fabrique des paysages européens.

Le GIS P2ATS est composé de 20 partenaires scientifiques dont le Musée de l'Armée – Invalides, le Collège de France ou le Service Historique de la Défense.

Elle précise que l'adhésion au GSI P2ATS s'inscrit dans une logique de site en corrélation avec la longue histoire de frontière territoriale et maritime du Comté de Nice.

Mme BROGINI souligne également la cohérence des objectifs du GIS avec les travaux en cours de 3 chercheur-es et de doctorants sur l'histoire militaire au CMMC notamment à travers les thématiques suivantes :

- La circulation des modèles militaires en Europe méditerranéenne (XVIe-XVIIIe s.)
- Les mémoires des sièges et conflits
- Traces matérielles : les monuments aux morts
- Fascisme et traces guerrières

M. Jean Paul PELLEGRINETTI, Directeur du CMMC, ajoute que de nombreuses traces historiques militaires dans les alpes maritimes n'ont pas encore fait l'objet de recherche académiques. D'autre part, il souligne l'intérêt de pouvoir associer des étudiant-es en Master et des Doctorant-es aux travaux ainsi que des Enseignant-es Chercheur-es d'établissements adhérents du GIS.

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à l'adhésion du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC / UPR 1193) au GIS Patrimoine Militaire (P2ATS) à compter du

1er Janvier 2023 et jusqu'au 31 Décembre 2026. Il précise également que l'adhésion au Gis est prise en charge par l'unité.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à l'adhésion du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC / UPR 1193) au GIS Patrimoine Militaire (P2ATS) à compter du 1er Janvier 2023 et jusqu'au 31 Décembre 2026 avec une adhésion prise en charge par l'unité. (45 voix POUR – 2 ABSTENTIONS).

L'adhésion au GIS P2ATS sera validée par le Conseil d'Administration du 19 Octobre 2023.

III.-11 Point d'information sur le calendrier et les critères de l'appel à projets Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024

Annexe « Cadre de l'Appel à projets CSI 2024 »

Annexe « Rapports CSI 2024 »

Annexe « Calendrier CSI 2024 »

M. Noël DIMARCQ rappelle que les Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) ont pour objectif d'aider au financement d'opération de recherche auprès des Unités des Recherche, des Fédérations et Instituts Fédératifs de Recherche ainsi que des Centres communs.

Il présente les règles communes et spécifiques des 3 volets Colloques, Recherche et Équipements mentionnées dans le cadre de l'appel à projets (cf. Annexe « Cadre de l'Appel à projets CSI 2024 »).

Il présente également les rapports qui seront utilisés par les rapporteur-es lors de l'expertise des demandes (cf. Annexe « Rapports CSI 2024 »).

Cette année, il souligne la pression accrue particulièrement sur les volets Colloques et Recherche par rapport à l'année 2023.

M. Noël DIMARCQ détaille ensuite le calendrier prévisionnel de l'étude des demandes de l'appel à projets CSI 2024 (cf. Annexe « Calendrier CSI 2024 »). Il précise que la séance du Jeudi 23 Novembre 2023 sera consacrée aux arbitrages des demandes du volet Colloques et la séance du 7 Décembre 2023 à ceux des volets Recherche et Équipements.

III.-12 Changement de la direction et direction adjointe de la Fédération Wolfgang Doeblin

Annexe « CV M. Miniatura »

Annexe « CV M. Ponty »

Il s'agit d'une Fédération de site sous la tutelle d'Université Côte d'Azur, du CNRS, de l'Observatoire de la Côte d'Azur et de Mines ParisTech.

Ses objectifs sont principalement de renforcer la synergie dans le domaine de la Physique et de ses interfaces dans la région niçoise.

Sa mission est de fédérer les laboratoires ARTEMIS (UMR 7250), CEMEF (UMR 7635), CRHEA (UMR 7073), GEOAZUR (UMR 7329), INPHYNI (UMR 7010), LAGRANGE (UMR 7293) et le LJAD (UMR 7351) autour de thématiques communes. Elle a également pour but le renforcement de l'interdisciplinarité entre la physique, l'astrophysique, la mécanique, les géosciences et les mathématiques appliquées.

Les outils mis en œuvre pour accomplir sa mission sont principalement :

Conseil Académique n°10 du 12 octobre 2023

- des appels à projets de recherches annuels
- des appels à projets de colloques interdisciplinaires (au sein de la fédération)
- l'organisation et soutien à des réunions transdisciplinaires pour favoriser les échanges entre chercheurs de la fédération : rencontre niçoise de mécanique des fluide, rencontres de Peyresq, journée des doctorants (etc...)
- un soutien aux rencontres scientifiques pour les étudiants en licence de Physique, Nice Physics Camps
- l'accueil de chercheurs invités pour des séjours d'un mois

Il est proposé pour prendre la suite de la direction et la direction adjointe actuelle, la nomination de M. Christian MINIATURA, Directeur de Recherche, en tant que Directeur et M. Yannick PONTY, Directeur de Recherche, en tant que Directeur adjoint à compter du 1^{er} Janvier 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028.

M. Christian MINIATURA est un physicien mondialement reconnu dans le domaine des systèmes quantiques et Directeur de recherche au laboratoire INPHYNI (UMR 7010). Pendant plus de 10 ans, il a contribué au montage et a assuré la direction de l'Unité mixte de Recherche MAJULAB (UMI 3654) entre la France et Singapour. Sa nomination est une plus-value très précieuse sur le renforcement des actions à l'international de la Fédération.

M. Yannick PONTY, Directeur de Recherche au laboratoire LAGRANGE (UMR 7293), proposé en tant que Directeur adjoint, oriente ses recherches en particulier sur le calcul intensif de haute performance et la simulation numérique en lien avec l'astrophysique et d'autres domaines de recherche tels que les systèmes complexes.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de M. Christian MINIATURA en tant que Directeur et de M. Yannick PONTY en tant que directeur adjoint de la Fédération Wolfgang Doeblin à compter du 1^{er} Janvier 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. Christian MINIATURA, Directeur de recherche, en tant que Directeur et de M. Yannick PONTY, Directeur de Recherche en tant que directeur adjoint de la Fédération Wolfgang Doeblin à compter du 1^{er} Janvier 2024 et jusqu'au 31 Décembre 2028.

M. Noël DIMARCQ tient à remercier M. Thomas FRISCH et Dario VINCENZI pour le travail effectué respectivement à la direction et direction adjointe de la Fédération Wolfgang Doeblin.

Les nominations seront validées lors du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 19 Octobre 2023.

III.-13 Renouvellement de la direction de l'Institut d'Études Scientifiques de Cargèse (IESC / UAR 820)

Annexe « Procès Verbal du vote du 09.06.23 (IESC) »

Annexe « CV M. Mortessagne »

M. Noël DIMARCQ précise que l'Institut d'Études Scientifiques de Cargèse est une Unité d'Appui et de Recherche (IESC / UAR 820). L'IESC a pour tutelle Université Côte d'Azur, le CNRS ainsi que l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Cet institut organise des rencontres scientifiques internationales avec deux mille participants du monde entier. C'est un lieu très propice aux échanges et à l'émergence de nouvelles idées. Des scientifiques d'excellence, lauréats du prix Nobel, Lasker ou Fields organisent ou participent régulièrement aux rencontres qui se déroulent à l'IESC.

Plusieurs types de rencontres scientifiques sont organisées à l'IESC dans différents domaines scientifiques :

- **Les écoles**

Elles sont en général d'une durée de 15 jours et sont organisées à des fins éminemment pédagogiques, visant prioritairement un public de thésards et de jeunes post-doctorants.

- **Les conférences internationales**

D'une durée d'1 à 2 semaines, elles sont organisées à des fins d'échange et de diffusion des avancées scientifiques récentes et réservées à un public averti.

- **Les ateliers thématiques**

Souvent de courte durée (1 semaine), ils ciblent la veille scientifique ou l'exploration d'une thématique émergente par un groupe d'experts.

- **Les réunions scientifiques**

De courte durée (2 à 3 jours), elles sont programmées en fonction des disponibilités des locaux et le plus souvent menées en parallèle avec un événement principal.

Il est proposé que M. Fabrice MORTESSAGNE dont les recherches s'orientent notamment sur la photonique et la propagation d'ondes en milieux complexes, renouvelle son mandat en tant que directeur de l'IESC Cargèse.

Il est précisé que le Conseil Scientifique de l'IESC a donné un avis favorable à l'unanimité au renouvellement du mandat de M. Fabrice MORTESSAGNE en tant que directeur.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable au renouvellement du mandat de M. Fabrice MORTESSAGNE, PR, en tant que directeur de l'Institut d'Études Scientifiques de Cargèse (IESC / UAR 820) à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité au renouvellement du mandat de M. Fabrice MORTESSAGNE, PR, en tant que directeur de l'Institut d'Études Scientifiques de Cargèse (IESC / UAR 820) à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans (45 voix POUR – 2 ABSTENTIONS).

M. Noël DIMARCQ remercie M. Fabrice MORTESSAGNE pour son engagement à la tête de l'IESC.

La nomination sera validée lors du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 19 Octobre 2023.

III.-14 Changement de direction et direction adjointe du laboratoire J.-L. LAGRANGE (UMR / 7293)

Annexe « Avis du Conseil de Laboratoire 15.06.23 »

Annexe « CV Mme Nesvadba »

Annexe « Publications Mme Nesvadba »

Annexe « Avis du Conseil de Laboratoire du 05.09.23 »

Annexe « CV M. Henri »

Annexe « CV Mme Creevey »

M. Noël DIMARCQ rappelle que le laboratoire J.L LAGRANGE (UMR 7293) est une Unité Mixte de Recherche de l'Observatoire de la Côte d'Azur, du CNRS et de l'Université Côte d'Azur.

C'est un laboratoire pluridisciplinaire qui regroupe des équipes d'astrophysique (planétologie, physique stellaire et solaire, galaxies et cosmologie), de mécanique des fluides, de traitement du signal et images et d'instrumentation pour l'observation astronomique à haute résolution spatiale et haute dynamique.

Des compétences transverses en calcul à haute performance sont au cœur des capacités des équipes du laboratoire pour développer de nouvelles théories et modèles afin de les confronter à des observations acquises sur les grands télescopes au sol et dans l'espace d'envergure nationale, européenne et internationale.

Le laboratoire LAGRANGE est notamment engagé dans l'un des Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Origins » qui a pour objectif principal de développer de nouveaux instruments destinés à percer le mystère des origines de la vie à travers des recherches pluridisciplinaires.

Il est proposé que Mme Nicole NESVADBA, Directrice de Recherche CNRS soit nommée directrice à la suite de M. Philippe STEE. Elle sera secondée à la direction adjointe par M. Pierre HENRI, CR CNRS et Mme Orlagh CREEVEY, Astronome Adjointe.

Mme Nicole NESVADBA est Directrice de Recherche au laboratoire LAGRANGE (UMR 7293) depuis l'année 2019. Elle est experte en évolution des galaxies et formation des pôles et porteuse de nombreux projets d'envergure internationale (cf Annexe « CV Mme Nesvadba). Elle est également directrice adjointe du laboratoire depuis Janvier 2022.

M. Pierre HENRI est au sein de laboratoire LAGRANGE depuis l'année 2019. Ses recherches s'orientent vers l'astrophysique, l'instrumentation spatiale, la physique des plasmas et le calcul à haute performance. Il a notamment participé à de nombreux projets numériques au niveau Européen. Il occupe également des responsabilités dans des instances nationales telle que la section 17 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS).

Mme Orlagh CREEVEY est astronome adjointe au laboratoire LAGRANGE depuis 2014. Elle est spécialisée dans l'évolution stellaire, la sismologie des étoiles et la caractérisation d'exoplanètes. Elle est responsable d'unité de coordination sur de très importants projets dont « GAÏA » qui exploite les données obtenues par la sonde éponyme. Elle est enfin membre de plusieurs comités nationaux et internationaux.

Suite à la consultation du personnel sur les candidatures, le Conseil de laboratoire du 15 Juin 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Nicole NESVADBA en tant que directrice et le Conseil de laboratoire du 5 Septembre 2023 a donné un avis favorable à la nomination de M. Pierre HENRI et Mme Orlagh CREEVEY en tant que directeur et directrice adjoint-es.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de Mme Nicole NESVADBA, DR CNRS, en tant que directrice ainsi que Mme Orlagh CREEVEY et M. Pierre HENRI en tant que directeur adjoint et directrice adjointe du laboratoire J.-L. LAGRANGE (UMR / 7293) à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Nicole NESVADBA, DR CNRS, en tant que directrice ainsi que Mme Orlagh CREEVEY et M. Pierre HENRI en tant que directeur adjoint et directrice adjointe du laboratoire J.-L. LAGRANGE (UMR / 7293) à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans. (47 voix POUR).

M. Noël DIMARCQ tient à remercier M. Philippe STEE pour son investissement en tant que directeur du laboratoire LAGRANGE

III.-15 Présentation des unités de recherche et de leur projet suite à l'évaluation HCERES

Annexe « Rapport HCERES – Laboratoire »

Annexe « Présentation – Laboratoire »

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'HCERES a évalué les bilans des unités de Recherche et Université Côte d'Azur, en collaboration avec les différents organismes co-tutelles, a effectué un examen des projets pour le futur contrat quinquennal.

Les présentations transmises par les différents laboratoires sont organisées selon la structure suivante :

- Fiche d'identité de l'unité
- Les résultats marquants du dernier contrat quinquennal
- Les enjeux et les défis pour le futur contrat quinquennal

Les laboratoires suivants ont été présentés lors de la séance du 12 Octobre 2023 et leurs directions ont été invitées à y assister (cf. Annexes « Rapport HCERES – Laboratoire » et « Présentation – Laboratoire » :

- CENTRE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DES IDEES (CRHI / UPR 4318)
- CENTRE TRANSDISCIPLINAIRE D'EPISTEMOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS VIVANTS (CTELA / UPR 6307)
- ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LES MUTATIONS DE L'EUROPE ET DE SES SOCIÉTÉS (ERMES / UPR 1198)
- LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE RÉCITS, CULTURES ET SOCIÉTÉS (LIRCES / UPR3159)
- CENTRE DE LA MÉDITERRANÉE MODERNE ET CONTEMPORAINE (CMMC / UPR 1193)

La séance est levée à 12H30.

M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche et Innovation

